***COVID-19 : CONSEILS POUR L’ENTRETIEN DES LOCAUX***

En complément des mesures barrières, le nettoyage des locaux est une étape incontournable pour limiter le risque de dispersion du virus.

***Quels produits utiliser ?***

Le nettoyage des surfaces se réalise à l’aide de produits contenant un tensioactif. En solubilisant les lipides, il va inactiver l’enveloppe du virus SRAS-CoV-2, elle-même composée de lipides. Ainsi, les savons, dégraissants, détergents et détachants habituellement utilisés sont suffisants pour entretenir les locaux.

Une action de désinfection peut ensuite être réalisée, uniquement lorsque l’évaluation des risques le justifie. La désinfection est alors réalisée avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide).

Il est déconseillé d’utiliser tout moyen risquant de créer des projections et de mettre les micro-organismes en suspension dans l’air (jet d’eau, chiffons, balai…).

***Quelle fréquence de nettoyage ?***

Il est essentiel d’accentuer la fréquence de nettoyage et de procéder plusieurs fois par jour au nettoyage des surfaces et des objets régulièrement touchés (badgeuses, poignées de portes, rampes d’escaliers, interrupteurs, boutons d’ascenseurs, équipements de travail, sanitaires, comptoirs d’accueil, appareils de paiement…).

Un nettoyage humide des sols est réalisé une fois par jour, après l’utilisation des locaux.

L’aération des locaux est également un réflexe à adopter plusieurs fois par jours.

***Méthodologie de nettoyage***

* Le nettoyage est réalisé en allant de la zone la plus propre à la zone la plus sale ;
* Il convient d’éviter de retremper une lingette déjà utilisée dans le produit propre ;
* Le nettoyage des surfaces s’effectue en commençant par la zone la plus éloignée jusqu’à la zone la plus proche ;
* Le nettoyage du sol s’effectue du fond de la pièce jusqu’à l’entrée ;
* Le nettoyage des murs s’effectue de haut en bas.

***Le port d’EPI pour les salariés chargés du nettoyage***

Les salariés réalisant le nettoyage doivent être équipés de gants au minimum. L’ajout d’un masque et de lunettes peut s’envisager pour prévenir les risques liés à d’éventuelles projections. Dès le retrait des gants, le salarié se lavera les mains.

Ce type de produits pouvant être irritant et/ou allergisant (peau, yeux, appareil respiratoire), les salariés qui manipulent ces produits doivent rester vigilants sur l’apparition de symptômes.

***Nettoyage de l’espace après un cas de contamination***

En cas de survenue d’un cas COVID-19 dans l’entreprise, la première étape est d’aérer la pièce quand cela est possible. Le nettoyage doit attendre un délai de plusieurs heures dans l’idéal. Une action de désinfection à l’aide d’un produit virucide ou d’eau de javel après le nettoyage peut être réalisée.

***Bibliographie :***

Ministère du Travail, Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés

INRS, COVID-19 et entreprises